

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2016

Avenants du marché du Centre d'Accueil et modifications des statuts de l'architecte Atelier 43

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des avenants mis en place sur 4 lots ; maçonnerie, plâtrerie-peinture, carrelage et chaufferie. Ils résultent des modifications demandées récemment pour des travaux supplémentaires de façades, d'enrobés, d'un conduit de fumée, de fourniture et pose de toile de verre et d'une pose d'un petit radiateur dans les W.C. PMR. Elles englobent 7 504.50 € HT pour l'entreprise Martin (lot 1), 3 508.70 € HT pour l'entreprise Lardy (lot 4), 2391.74€ HT pour l'entreprise Archimbaud (lot 5) et 161 € HT pour l'entreprise BENIERE (lot 7). De plus, l'architecte Yannick HOFFERT a procédé à une modification des statuts de son atelier d'architecte, Yannick HOFFERT a cédé son fonds libéral à la société Atelier 43. Le conseil municipal vote ces avenants ainsi que cette modification des statuts à l'unanimité.

Modification des statuts de SIEMLY

Monsieur le Maire suggère à l'assemblée de prendre une délibération pour la modification des statuts de Syndicat prenant en compte l'extension du périmètre syndical ainsi que l'adhésion de quatre communes. Lors de la séance du 18 Mars 2016, le Comité syndical a décidé d'accepter les demandes d'adhésion des communes de Ste Foy 'Argentière et de Montromant à compter du 1^{er} janvier 2017 et des communes de Bussières et de Ste Agathe en Donzy à compter du 1^{er} Janvier 2018. Le conseil municipal les vote à l'unanimité.

Délibération pour signer la convention du département relative à la réalisation et au financement des travaux de la voirie RD N°489.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la convention prise par le département relative aux travaux d'aménagement réalisés dans la traversée d'agglomération sous maîtrise d'œuvre de la commune. La commune finance l'opération à l'exception de la couche de roulement de la RD 489 prise en charge par le département pour un montant forfaitaire de 13 515 €. Le conseil municipal les vote à l'unanimité.

Avis sur le projet de Scot des Monts du Lyonnais

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Comité du Syndicat mixte du SCOT des Monts du Lyonnais en date du 23 février 2016 a arrêté son projet de Schéma de Cohérence Territoriale (Scot). Ce dernier a été transmis à la Commune qui dispose d'un délai de 3 mois pour l'étudier et faire connaître son avis à son sujet. Monsieur le Maire rappelle que le Scot est un document de planification sur le long terme (horizon de 20 ans). Il fixe des objectifs et orientations en matière d'aménagement du territoire afin d'assurer son équilibre, la diversité de ses fonctions, la mixité sociale et le respect de l'environnement. Il vise à coordonner les politiques sectorielles d'habitat, d'infrastructures et de déplacement, de développement économique, d'implantation commerciale, de protection de l'environnement, entre elles et entre les 34 communes des Monts du Lyonnais. Le conseil municipal les vote à l'unanimité.

Point sur les travaux d'assainissement

Les travaux d'aménagement du village pris en charge par la CCHL seront terminés dans 15 jours. La commune débute les travaux le 7 juin. Concernant la station d'épuration, la signature du compromis de vente entre la commune et Monsieur Nesme René pourrait avoir lieu courant Juin.

Acquisition de l'ancien Salon de Coiffure

Suite au départ de la coiffeuse Elisabeth DIVINIA, l'OPAC du Rhône a mis en vente le local au prix de 29 000 € pour une superficie de 31.5 m². La commune réfléchit actuellement à son occupation future et à son éventuel rachat.

Points divers :

- Le Centre Régional de la Propriété Forestière réalise une animation forestière sur les Monts du Lyonnais dans le cadre d'un partenariat avec le SIMOLY. C'est un organisme public au service des propriétaires forestiers privés, il a pour mission le conseil et l'orientation de la gestion des forêts privées. La commune réfléchit pour mettre en place des réunions d'information sur la commune.
- La cotisation par famille pour la bibliothèque est fixée à 7€. Le conseil municipal les vote à l'unanimité.
- Le prix du deuxième jour de location de la salle associative a été fixé à 50 €
- Une nouvelle analyse de l'eau de source qui arrive au bacht est prévue
- La commune réfléchit à la construction d'un local technique pour stocker du matériel sur la zone Plat Paris.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 9 JUIN.